

Image not found or type unknown



pacsé en france ;;

Par **nelou**, le **14/11/2011** à **19:17**

salut moi c nelou sa fait 11 mois que je suis en france et je viens d'apprendre que je suis pas en règles au fait l'agence de voyage ma dit que je peut rester en france pour an parce que mon billet d'avion est valable pour 1 an et il fallait juste renoverer ma lettre debergement chaque 3mois je renvolé ma lettre aujourd'hui g été a la sous prefecture il m'ont dit que j'étais pas en règles demain je vais à la prefecture de vanne est que je peut faire des demarche de papier pour suivre des cours en vivant avant mon petit copin ou c'est mieux de se pacser aider moi s'il vous plait merci;;;

Par **Domil**, le **14/11/2011** à **21:22**

Si vous n'avez qu'un visa court séjour, vous ne pouvez rester plus de 3 mois, c'est tout